

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du LUNDI 17 MARS 2025 à 18h30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

Etaient présents :

*Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF
SABATIER T - CHARLES P – AIME N - TRUC Y – BLANC D – MAUCCI D*

*Mesdames : ALTIER MA – BERNARD J - BALBI F – VICENTE V - ROS C – GILLET N -
RIGGIO B – LLORETS S*

*Procurations : ROMANINI B à LEBEGUE J – GARCIA A à SANCHEZ B – MARCHAND A à
CHARLES P – COTTIN C à MARCHAND G*

Absentes excusées: *DEPEYRE A – CASTELAS M*

Mr TRUC Yannick a quitté la séance à la question 26

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

24 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

3/TRANSFERT DES MANDATS ET DES TITRES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé de demander au comptable public de réaliser les opérations d'ordre non budgétaire de transfert entre le Budget Principal et le Budget Annexe Résidence Séniорiale, à savoir :

- Les investissements à destination du Budget Annexe Résidence Séniорiale, déjà payé sur le budget principal, pour un montant de 258 878.32 € seront transférés sur le budget annexe.
- L'emprunt de 1 500 000 €, pour financer ces investissements, qui a été encaissé sur le Budget Principal, déduction du capital de l'échéance déjà remboursé de 8 848.95€, sera transféré sur le budget principal.

Ces opérations d'ordre non budgétaire seront reprises dans les résultats 001 du Budget Principal et du Budget Annexe Résidence Séniорiale.

- Le paiement des frais d'intérêts de cet emprunt par le Budget Principal d'un montant de 15 015 €, sera reporté en modifiant le résultat de fonctionnement du Budget Principal, et sera repris au 002 en dépense sur le Budget Annexe de la Résidence Séniорiale.

24 votes pour.

4/VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé de maintenir les taux des taxes directes pour l'année 2025 comme suit :

* Taxe Foncière Bâtie : 28,45 %

* Taxe Foncière Non Bâtie : 43,41 %

Il est décidé de fixer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2025 comme suit :

* Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires : 11,80 %

Monsieur le Maire est autorisé à remplir l'état 1259 COM adressé par les Services Fiscaux.

24 votes pour.

5/COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

24 votes pour.

6/COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. SANCHEZ Benoît et les membres de l'Assemblée :

Il est approuvé tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune de Mondragon soumis à son examen,

Il est déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

23 votes pour.

7/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Le résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice 2024 est d'un montant de 1 158 879.46 € est approuvé.

24 votes pour.

8/VOTE DU BUDGET 2025 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian PEYRON

Le budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 5 216 664.14 € et en section d'investissement à la somme de 2 727 096.76 € est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

23 votes pour.
1 abstention.

9/COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Christian PEYRON

Le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 est approuvé.

Il est déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

24 votes pour.

10/COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. SANCHEZ Benoît et les membres de l'Assemblée :

Il est approuvé tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2024 Assainissement de la Commune de Mondragon soumis à son examen,

Il est déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

23 votes pour.

11/AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Christian PEYRON

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 92 110.58 € est approuvé.

24 votes pour.

12/VOTE DU BUDGET 2025 ANNEXE ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Christian PEYRON

Le budget primitif 2025 Assainissement présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 202 759.84 € et en section d'investissement à la somme de 878 759.90 € est approuvé.

24 votes pour.

13/COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Christian PEYRON

Le compte de gestion du budget annexe du lotissement Peyrafeux pour l'exercice 2024 est approuvé.

Il est déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

24 votes pour.

14/COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. SANCHEZ Benoît et les membres de l'Assemblée :

Il est approuvé tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2024 Lotissement Peyrafeux de la Commune de Mondragon soumis à son examen,

Il est déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

23 votes pour.

15/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Christian PEYRON

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 568 192.76 € est approuvé.

24 votes pour.

16/VOTE DU BUDGET 2025 ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Christian PEYRON

Le budget primitif 2025 annexe du lotissement Peyrafeux présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 640 692.76 € et en section d'investissement à la somme de 290 962.68 € est approuvé.

24 votes pour.

17/VOTE DU BUDGET 2025 ANNEXE SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

Le budget primitif 2025 annexe de la Séniорiale présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 749 919.03. € et en section d'investissement à la somme de 3 803 509.99 € est approuvé.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur MAUCCI aurait souhaité le détail du compte 75 et évoque aussi, le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 qui précisera l'obligation de présenter les dépenses et les recettes par poste pour chaque projet d'investissement.

Ce texte oblige, à compter du 1er octobre 2020, les communes et les groupements à afficher à la mairie ou au siège du groupement le plan de financement pendant les travaux et à le publier sur leur site Internet.

24 votes pour.

18/POLITIQUE FONCIÈRE EXERCICE 2024 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée a pris acte des cessions et acquisitions réalisées par la Commune au cours de l'année 2024.

Monsieur MAUCCI interroge sur le prix au m² des terrains vendus à RAMPA réalisation.
Monsieur le Maire rappelle que le prix a tenu compte de la configuration du terrain et des nécessités de voirie et évacuation des eaux pluviales.

24 votes pour.

19/FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Rapporteur : Christian PEYRON

Le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % (2000,00 €) du montant des indemnités des élus pour l'année 2025 est validé.

24 votes pour.

20/SUBVENTION ET CONVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Josette BERNARD

Monsieur Jean LEBEGUE quitte la séance.

Il est décidé de porter la subvention annuelle 2025 pour un montant de 38 500,00 € à l'association du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention nécessaire à l'octroi de cette subvention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

22 votes pour.

21/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Josette BERNARD

Monsieur Jean LEBEGUE, Monsieur Didier BLANC, Madame Francette BALBI et Madame Nadine GILLET quittent la séance.

Il est décidé à l'unanimité d'octroyer aux Associations les subventions telles que décrites ci-dessous au titre de l'année 2025 comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2025
Apprendre des Anciens	300€
C.H.C.M.	1 500€
Forme et Bien-Etre	400€
Foyer de l'Age d'Or	700€
Foyer des Jeunes	3 500€
Judo Club	1 500€
La Souco de Derboux	1 500€
Sou des Ecoles Laïques	3 700€
Sporting Club Mondragon	5 000€
Société Chasse St Hubert	460€
AAPMA La Gaule du Rhône	900€
Tennis Club	2 200€
Vendaqui	300€
Bouillons d'idées	100€

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

19 votes pour.

22/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est décidé d'attribuer une subvention de 200 € au Syndicat d'Initiative de Bollène au titre de l'année 2025.

24 votes pour.

23/SUBVENTION AUX OCCE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est décidé d'octroyer une subvention de 120 €/classe pour chaque classe de l'école Jean Moulin qui en fera la demande au titre de l'année 2025.

24 votes pour.

24/CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLP – CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention avec la Communauté de Commune Rhône Lez Provence dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage unique pour la construction la séniorniale est approuvée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

24 votes pour.

**25/BILAN DE CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLU – CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE**

Rapporteur : Christian PEYRON

Le bilan de la concertation est validé, le projet de mise en compatibilité du PLU est arrêté et il sera communiqué pour avis aux personnes visées dans la délibération.

Monsieur MAUCCI souhaiterait connaître les retombées économiques pour la collectivité. Il précise que le terme « exposition publique » est peu adaptée car il s’agissait en réalité de 3 feuillets consultables à l’accueil de la mairie. Il ajoute que le rapport aborde les impacts pour la faune et la flore, dont les crapauds, mais pas des personnes qui résident dans la plaine.

Monsieur le Maire indique que des négociations entre le porteur de projet et la commune ont eu lieu et que si le projet voit le jour, les recettes estimées sont évaluées à 180 000€ par an.

23 votes pour.

1 abstention.

26/CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE L’IMPASSE DES LAURIERS

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur Yannick TRUC quitte la séance.

Il est approuvé le changement d’appellation de « l’Impasse des Lauriers » en « Impasse des Jasmins » à compter du 01/04/2025 et de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

23 votes pour.

27/DÉNOMINATION DE LA MAISON DE SANTÉ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé d’approuver l’appellation « Marie Curie » pour la Maison de Santé.

23 votes pour.

**28/NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR LE COMITÉ DE
PROJET AGRIVOLTAÏQUE OVIN**

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé d’approuver la nomination de M. TRAMIER ayant comme suppléant M. MARCHAND pour le comité de projet agrivoltaïque ovin.

23 votes pour.

29/CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé les conditions de cette convention de servitude sur la parcelle cadastrée section ZO n°662, lieu-dit « Le Gour du Bidon » au profit d’Enedis, afin de permettre le passage d’une canalisation souterraine.

23 votes pour.

30/RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément au Code général de la Fonction Publique. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026

Régime du contrat : capitalisation.

Il est pris acte que les taux de cotisations seront soumis préalablement à la collectivité afin que le Conseil Municipal puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à :

- Résilier le contrat en cours pour permettre l'adhésion au contrat du centre de gestion ;
- Signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

23 votes pour.

31/PLANS DE GESTION DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE PRADIER

Les plans de gestion dans le cadre de la réhabilitation de la carrière Pradier sont approuvés.

Monsieur MAUCCI relève quelques incohérences dans le document présenté notamment l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et d'insecticides et à contrario, l'enregistrement dans un registre des types et volumes de phytosanitaires, insecticides et intrants utilisés par parcelle et par saison, le labour en profondeur.. etc.

23 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Décisions décistant de la révision de loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel de l'appartement sis n° 10 Résidence Henri Fabre occupé par Mr et Mme « E » est porté à 549€ à compter du 1^{er} mars 2025 (loyer antérieur 536€) - Décision n°08/2025.

Le loyer mensuel de l'emplacement de parking situé sis rue Anatole France occupé par Mr et Mme « A » est porté à 52.18€ à compter du 1^{er} mars 2025 (loyer antérieur 51€28) - Décision n°07/2025.

Le loyer mensuel du local sis Rue des Clastres occupé par Mr « D » est porté à 155€ à compter du 1^{er} mars 2025 (rente antérieure 150€) – Décision n°10/2025.

Le loyer mensuel des locaux du cabinet médical affectés à la S.C.M. « P et N » sis rue Marcel Ackermann est porté à 1 536€ (loyer antérieur 1 480€) – Décision n°09/2025

- **Décisions décidant de l'attribution d'un bien communal à la location**

Le logement sis 85 Impasse Henri Clariot est proposé à la location à Mr « G » à partir du 1^{er} mars 2025 pour un loyer mensuel de 595€ - Décision n°11/2025

- **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une case columbarium n° 1 – Peyrafeux I en date du 28 février 2025 pour un montant de 459€ par Mme « A » Françoise.

- **Décisions du Maire :**

Décision 12/2025 : Avenant n°1 au Marché 20240201 pour la construction d'une maison de santé – Lot 1 – Gros œuvre – Plus-value de 24 041€50 HT soit un montant total du marché de 433 541€50 HT.

Décision 13/2025 : Avenant n°1 au Marché 20240206 pour la construction d'une maison de santé – Lot 6 – Carrelage – Plus-value de 5 254€80 HT soit un montant total du marché de 40 064€30 HT.

AUCUNE QUESTION DIVERSE.

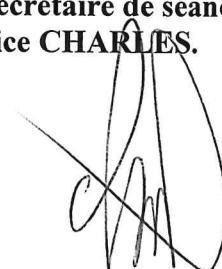
La séance est levée à 20 h 02.

Fait à MONDRAGON, le 27/03/2025.

Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian



2- SANCHEZ Benoît



3- ALTIER Marie-Andrée



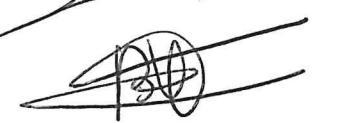
4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy

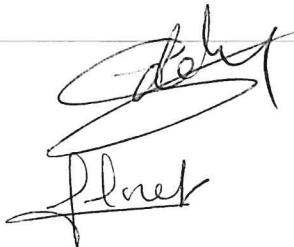


9- MARCHAND Any

A Marchand

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy

13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna

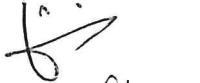


15- BLANC Didier

16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie

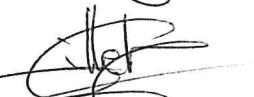


19- CHARLES Patrice

20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie

24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette



26- COTTIN Jean-Claude

